

## Reconstruction partie privative en copro

Par Mimi92700, le 08/03/2023 à 12:05

Bonjour,

Je souhaite démolir ma cabane qui se trouve sur ma partie privée mais qui donne directement sur le trottoir. Une fois démoli il n'y aura plus rien entre la route et la copropriété (à peu près 3.50 m2 de long). Est-ce à moi seul de reconstruire ou les copropriétaires doivent-ils participer sachant que sur le plan, ma cabane est strictement privative. Devrais-je construire le muret et la cloture en fonction de celle déjà existante ou puis-je mettre simplement un grillage ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Par Pierrepauljean, le 08/03/2023 à 12:34

bonjour

le mur de cette "cabane" assure t elle la cloture de la copropriété?

Par Mimi92700, le 08/03/2023 à 15:51

Bonjour,

Oui la cabane sert de "mur".